Quatre-vingt-troisième année. — N° 217. Le Numéro : 12 francs. Vendredi 14 Septembre 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 51-1091 du 12 septembre 1951 autorisant le Président de la République à ratifier la convention générale, le protocole général et les accords complémentaires relatifs à la sécurité sociale intervenus le 19 juillet 1950 à Paris entre la France et la république fédérale d'Allemagne (p. 9546).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministères d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Arrêté portant nominations au cabinet du ministre (p. 9547).

Ministère de la justice.

Décrets du 11 septembre 1951 portant nominations, mutations et acceptation de démission (justice musulmane en Algérie) (p. 9547).

Décret du 11 septembre 1951 plaçant un interprète judiciaire en congé de longue durée (p. 9547).

Ministère des affaires étrangères.

Exequatur accordés à des consuls (p. 9547).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 13 septembre 1951 portant institution d'une délégation spéciale dans la commune de Corbeil-Essonnes (Seine-et-Oise) (p. 9548).

Décret du 13 septembre 1951 portant division du canton de Brive (arrondissement de Brive, département de la Corrèze) en deux cantons distincts ayant respectivement leur siège à Brive-Nord et Brive-Sud (p. 9548).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 13 septembre 1951 chargeant le ministre adjoint de la défense nationale de l'intérim du ministère de la défense nationale (p. 9548).

Ministeres des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret du 30 août 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9548).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 51-1019 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 51-709 du 7 juin 1951 portant création d'un établissement de formation professionnelle de l'industrie aéronautique (rectificatif) (p. 9548).

Arrêtés portant titularisations, détachements et maintien en disponibilité.

Administration générale (p. 9548).
Architecture (p. 9548).
Enseignement du second degré (p. 9549).
Enseignement du premier degré (p. 9549).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 10 septembre 1951 déclarant d'utilité publique l'acquisition d'un immeuble à Dole (Jura), pour le service de la navigation du canal du Rhône au Rhin (p. 9549).

Décret du 10 septembre 1951 relatif au déclassement de la ligne n° 50 du réseau urbain des tramways de Toulouse (p. 9549).

Décret du 10 septembre 1951 déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagement du carrefour de la route nationale n° 353 du chemin départemental n° 54 sur le territoire d'Avelin (Nord) (p. 9549).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Décret du 11 septembre 1951 portant nomination d'un administrateur des houillères du bassin d'Auvergne (p. 9549).

Arrêté portant titularisation (école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne) (p. 9549).

Ministère du commerce et des relations économiques extérieures.

Décret du 22 août 1951 portant délégation de signature (p. 9549).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 6 septembre 1951 relatif aux formalités à remplir par les exportateurs de céréales et produits dérivés à destination de certains territoires de l'Union française (p. 9549).

Arrêtés portant mutation, rapportant et modifiant de précédents arrêtés, mise en disponibilité, réintégration, démission, mise en congé sans traitement, licenciement et nominations en qualité d'élèves internes et d'élèves libres à l'école primaire de sylviculture des Barres (eaux et forêts) (p. 9550).

Tableau d'avancement, pour l'année 1951, du personnel de l'institut national agronomique, des écoles nationales d'agriculture, de l'école nationale des industries agricoles, de l'école nationale d'horticulture et de l'école nationale d'enseignement ménager agricole (p. 9551).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 51-1092 du 12 septembre 1951 portant modification des dispositions du décret du 14 avril 1904 relatif à la protection de la santé publique en Afrique occidentale française (p. 9552).

Arrêtés portant détachement et acceptations de démission:

Administrateurs (p. 9552).

Agriculture (p. 9552).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de la conférence des présidents. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 9553).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Vérification de pouvoirs. — Nomination de membres d'un organisme extraparlementaire. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 9554).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Résultats de l'exercice 1951 au 31 juillet 1951 et états de développement, par ministère, des dépenses et des recettes budgétaires de l'exercice 1951 au 31 juillet 1951 (p. 9555).

Résultats du tirage de la trente-troisième tranche de la loterie nationale 1951 (p. 9557).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de concours pour le recrutement d'un professeur de lettres des écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers (p. 9557).

Avis de concours pour l'admission à l'école normale supérieure de l'enseignement technique (p. 9557).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital Salvator, à Marseille (Bouches-du-Rhône) (p. 9554).

Situation de la Banque de France (p. 9558).

Annonces (p. 9559).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 126 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 13 septembre 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 7313).

N° 66 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 13 septembre 1951. — Question orale (p. 2423).

LOIS

LOI n° 51-1091 du 12 septembre 1951 autorisant le Président de la République à ratifier la convention générale, le protocole général et les accords complémentaires relatifs à la sécurité sociale intervenus le 10 juillet 1950 à Paris entre la France et la République fédérale d'Allemagne (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Le Président de la République française est autorisé à ratifier:

1° La convention générale et le protocole général sur la sécurité sociale;

2° Les accords complémentaires des textes précités relatifs:

Accord n° 1. — Au régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs des mines et établissements assimilés;

Accord n° 2. — Au régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs frontaliers;

Accord n° 3. — A la situation, en matière de sécurité sociale, des réfugiés et des personnes déplacées qui sont ou qui ont été occupés alternativement ou successivement en France et dans la République fédérale d'Allemagne;

Accord n° 4. — Aux travailleurs français occupés en Allemagne entre le 1er juillet 1940 et le 8 mai 1945 et aux travailleurs allemands occupés en France entre le 8 mai 1945 et le 30 juin 1950,

conclus à Paris le 10 juillet 1950 entre la France et la République fédérale d'Allemagne.

Un exemplaire de chacun de ces textes est annexé à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 12 septembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République.

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre d'Etat,
ministre des affaires étrangères par intérim,

HENRI QUEUILLE.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques par intérim,

R. PLEVEN.

Le ministre du budget,

PIERRE COURANT.

Le ministre de l'agriculture,

PAUL ANTIER.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

PAUL BACON.

Loi n° 51-1091. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale:

Projet de loi n° 11725;

Rapport de M. Duquesne, au nom de la commission du travail, n° 13169;

Adoption, sans débat, le 17 mai 1951.

Conseil de la République:

Transmission n° 422, année 1951;

Rapport de M. Abel-Durand, au nom de la commission du travail, n° 572, année 1951;

Discussion et adoption de l'avis le 23 août 1951.

Assemblée nationale:

Acte pris de l'avis conforme le 23 août 1951.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERES D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Cabinet du ministre.

Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-253 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés:

Chargés de mission.

M. Francis Bour, ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur des postes, télégraphes et téléphones.

M. Marcel Boyer, inspecteur de 1re classe de la France d'outre-mer.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 11 août 1951, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 septembre 1951.

JEAN LETOURNEAU.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 11 septembre 1951 portant nomination d'un bachadel.

Par décret en date du 11 septembre 1951, M. Mekideche Mohammed, adel à la mahakma de Saint-Arnaud, inscrit au tableau d'aptitude aux fonctions de bachadel, est nommé bachadel et affecté, en cette qualité, à la mahakma de Châteaudun-du-Rhumel, en remplacement de M. Abdelmoumene, décédé.

Décret du 11 septembre 1951 portant mutation d'un bachadel.

Par décret en date du 11 septembre 1951, M. Belhadi Mohammed, bachadel à la mahakma de Collo, est nommé, sur sa demande, en la même qualité à la mahakma de Biskra, en remplacement de M. Siba qui a été nommé à El Milia.

Décret du 11 septembre 1951 portant mutation d'un bachadel.

Par décret en date du 11 septembre 1951, M. Touaibi Abdelkader, bachadel à la mahakma de Jemmapes, est nommé, sur sa demande, en la même qualité à la mahakma d'Ain-Boucif, en remplacement de M. Baiou, démissionnaire.

Décret du 11 septembre 1951 portant mutation d'un bachadel.

Par décret en date du 11 septembre 1951, M. Hadj Said Hocine, bachadel à la mahakma de Colomb-Béchar, est nommé, sur sa demande, en la même qualité à la mahakma d'Ain-Sefra, en remplacement de M. Benyacoub, qui a été promu cadi.

Décret du 11 septembre 1951 portant mutation d'un bachadel.

Par décret en date du 11 septembre 1951, M. Bensid Mohammed, bachadel à la mahakma de Vialar, est nommé, sur sa demande, en la même qualité, à la mahakma de Saint-Denis-du-Sig, en remplacement de M. Fetoui, qui a été nommé à Palikao.

Décret du 11 septembre 1951 portant nomination d'un adel.

Par décret en date du 11 septembre 1951, M. Baba Ali Mohammed, titulaire du diplôme d'études supérieures des Médersas, est nommé adel et affecté à la mahakma malékite de Miliana en remplacement de M. Touraibi qui a été nommé à Jemmapes.

Décret du 11 septembre 1951 portant acceptation de la démission d'un adel.

Par décret en date du 11 septembre 1951, la démission de M. Louchani Mohammed Tahar, adel en disponibilité, est acceptée à compter de la notification du présent décret.

Décret du 11 septembre 1951 plaçant un interprète judiciaire en congé de longue durée.

Par décret en date du 11 septembre 1951, M. Rahal Khatir, interprète judiciaire à Mercier-Lacombe, est mis en congé de longue durée pour une nouvelle période de six mois à compter du 15 mai 1951.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. Raul Damonte Taborda en qualité de consul de la République de l'Uruguay à Reims.

L'exequatur est accordé à M. Ferruccio Stefenelli en qualité de consul général d'Italie pour l'Afrique équatoriale française et le territoire du Cameroun sous mandat français avec résidence à Léopoldville.

L'exequatur est accordé à M. Guy Thionville en qualité de consul des Pays-Bas à la Guadeloupe avec résidence à Pointe-à-Pitre.

L'exequatur est accordé à M. Francis-Joseph-Marie Lefèbvre en qualité de vice-consul de Norvège à Douala.

L'exequatur est accordé à M. André-Charles-Emile Marsolet en qualité de vice-consul de Norvège à Fécamp.

L'exequatur est accordé à M. Manuel Galan y Pacheco de Padilla en qualité de consul général d'Espagne à Alger, avec juridiction sur les départements d'Alger, d'Oran, de Constantine et sur les territoires du Sud algérien.

L'exequatur est accordé à M. Charles Wilfred Arning en qualité de consul général de Grande-Bretagne à Tananarive, avec juridiction sur l'île de Madagascar, ses dépendances et la Réunion.

L'exequatur est accordé à M. Ignazio Sanfelice di Monteforte en qualité de consul d'Italie sur les îles des Comores, de Madagascar et de la Réunion avec résidence à Nairobi.

L'exequatur est accordé à M. Maurice Nayberg en qualité de consul de la république de l'Uruguay à Lille.

L'exequatur est accordé à M. Vincenzo Bolasco en qualité de consul d'Italie, en résidence à Bombay, avec juridiction sur Yanaon, Pondichéry, Karikal et Mahé.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 13 septembre 1951 portant institution d'une délégation spéciale dans la commune de Corbeil-Essonnes (Seine-et-Oise).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'article 44 de la loi du 5 avril 1884;

Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative à la procédure de modification des circonscriptions administratives territoriales, et notamment ses articles 5, 6 et 11;

Considérant que par décret du 4 août 1951 la commune d'Essonnes a été rattachée à celle de Corbeil (Seine-et-Oise),

Décrète:

Art. 1er. — Il est institué dans la commune de Corbeil Essonnes (Seine-et-Oise) une délégation spéciale composée de:

MM. Kœnig (Paul), Surtel (André), Despaty (Marcel).

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 septembre 1951.

R. PLEVEN

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Décret du 13 septembre 1951 portant division du canton de Brive (arrondissement de Brive, département de la Corrèze) en deux cantons distincts ayant respectivement leur siège à Brive-Nord et Brive-Sud.

Par décret en date du 13 septembre 1951, le canton de Brive (arrondissement de Brive, département de la Corrèze) est divisé en deux cantons distincts ayant respectivement pour chef-lieux Brive-Nord et Brive-Sud et dépendant de l'arrondissement de Brive.

Le canton de Brive-Nord, teinté en jaune sur le plan annexé au présent décret, comprendra la partie de Brive située au Nord de la ligne avenue de Bordeaux, avenue Pierre-Semard, avenue du Président-Roosevelt, boulevard Kœnig, boulevard Lachaud, boulevard Lyautey, boulevard Puy-Blanc, boulevard Jules-Ferry, avenue Thiers, n° 680, ainsi que les communes de Dampniat, Ussac, Varetz, Venarsal.

Le canton de Brive-Sud, teinté en rose sur le plan susvisé, comprendra la partie de Brive située au Sud de la ligne précitée, ainsi que les communes de Cosnac, la Chapelle-aux-Brocs, Estivals, Jugeals Nazareth, Malemort-sur-Corrèze, Noailles, Nespouls.

Cette modification s'effectuera avec toutes les conséquences qu'elle comporte et notamment la suivante: les indemnités qui pourraient être dues par les officiers publics ou ministériels bénéficiant du rattachement seront réglées à l'amiable entre les intéressés sous le contrôle du Gouvernement ou fixées par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, pris après avis du procureur général près la cour d'appel pour les greffiers et après avis de la chambre de discipline et du tribunal pour les autres officiers publics ou ministériels.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 13 septembre 1951 chargeant le ministre adjoint de la défense nationale de l'intérim du ministère de la défense nationale.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres,

Vu le décret n° 51-1035 du 23 août 1951;

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française,

Décrète:

Art. 1er. — M. Bourgès-Maunoury, ministre adjoint de la défense nationale, est chargé de l'intérim du ministère de la défense nationale pendant l'absence de M. Georges Bidault pour toutes les attributions dévolues à ce dernier par le décret n° 51-1035 du 23 août 1951.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 septembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

EDGAR FAURE.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret du 30 août 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 30 août 1951, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 7 août 1951 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Aillaud (Marcel-Jean-Marie), directeur de l'enregistrement des domaines et du timbre à Saint-Etienne. Chevalier du 25 décembre 1935.

Remond (Jean), chargé de mission au cabinet du ministre du budget. Chevalier du 3 septembre 1926.

Au grade de chevalier.

MM.

Maury (Jean-Antonin), trésorier-payeur général du Lot; 43 ans 1 mois de services civils.

Arqué (Jean-François-Marie-Pierre), sous-directeur à la caisse nationale des marchés de l'Etat; 21 ans 3 mois de services civils et militaires, dont 5 ans de mobilisation; au total 26 annuités.

Antoine (Laurent-Félix), inspecteur général à la banque de l'Algérie et de la Tunisie; 27 ans 10 mois de services civils et militaires, dont 3 mois de mobilisation; au total 28 annuités.

Collin du Bocage (Jacques), directeur de la banque française d'outre-mer; 31 ans 5 mois de pratique professionnelle et de services militaires, dont 11 mois de mobilisation; au total 32 annuités.

Karwinski (Raymond-Marie-Louis), directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Avignon; 36 ans 4 mois de services civils et militaires, dont 4 ans 4 mois de mobilisation; au total 41 annuités.

Poujade (Georges-Aubin-Hugues), directeur des contributions indirectes à Laval; 37 ans 3 mois de services civils et militaires, dont 3 ans 10 mois de mobilisation; au total 41 annuités.

Ferron (Jean-Raymond-Nicolas-Marie), administrateur de la banque populaire des Alpes-Maritimes; 35 ans 1 mois de pratique professionnelle et de services militaires, dont 4 ans 7 mois de mobilisation; au total 40 annuités.

Prudhomme (Armand), reporteur lithographe à l'Imprimerie nationale; 23 ans 10 mois de services civils et militaires, dont 10 mois de mobilisation; au total 24 annuités.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 51-1019 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 51-709 du 7 juin 1951 portant création d'un établissement de formation professionnelle de l'industrie aéronautique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 août 1951:

Page 8680, 2e colonne, 14e ligne, au lieu de: « ... les membres non fonctionnaires du conseil d'administration assimilés... », lire: « ... les membres non fonctionnaires du conseil d'administration sont assimilés... ».

Même page, même colonne, 64e ligne, au lieu de: « ... du ministre chargé de l'enseignement technique technique... », lire: « ... du ministre chargé de l'enseignement technique. ».

Administration générale.

Par arrêté en date du 28 août 1951, Mme Carmeille (Gisèle), calculatrice à l'administration centrale, est maintenue en disponibilité pour charges de famille pendant une nouvelle période d'un an, à compter du 1er août 1951.

Architecture.

Par arrêté du 27 juin 1951, sont titularisés dans le cadre complémentaire de bureau:

(A compter du 1er juillet 1950.)

Conservation des monuments historiques de Périgueux: Mlle Barjou-Terreaux (Mauricette), sténodactylographe.

Agence des bâtiments de France de l'Allier et de la Nièvre: Mme Chrétien (Marthe), née Delin, sténodactylographe.

Agence des bâtiments de France d'Ille-et-Vilaine: Mme Mellinger (Renée), née Mareau, sténodactylographe.

(A compter du 1er juillet 1951.)

Service des eaux et fontaines, section de Marly: Mme Chouquet (Odette), dactylographe aide-comptable.

Service des archives photographiques: Mlle Gintfer (Alice), employée de bureau.

Domaine de Fontainebleau: Mme Rivière (Jeanine), née Foulon, secrétaire de conservation.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 12 septembre 1951, M. Descadeillas (Louis), professeur certifié d'espagnol au lycée de Brive, est détaché auprès du ministre de la France d'outre-mer, pour une période maximum de cinq ans à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions de professeur au Togo.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 12 septembre 1951, M. Thibault (René), instituteur de 2e classe du département de la Seine, est mis, pour une durée de cinq ans à compter du 1er août 1950, à la disposition du secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports pour exercer ses fonctions de secrétaire d'inspection départementale de Versailles.

Par arrêté du 12 septembre 1951, Mlle Simonne (Louise), institutrice stagiaire du département du Calvados, est mis, pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 1950, à la disposition de la directrice de l'E. N. supérieure d'éducation physique pour exercer ses fonctions pendant la durée du stage à l'école.

Par arrêté du 12 septembre 1951, M. Binsinger (Jacques), instituteur de classe exceptionnelle du département de la Moselle, est mis, pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 1949, à la disposition du haut commissaire de France en Sarre, pour exercer ses fonctions à l'université de la Sarre, à Sarrebruck.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 10 septembre 1951 déclarant d'utilité publique l'acquisition d'un immeuble à Dole (Jura) pour le service de la navigation du canal du Rhône au Rhin.

Par décret en date du 10 septembre 1951, est déclarée d'utilité publique l'acquisition de l'immeuble appartenant aux consorts Lemidey, sis à Dole (Jura), 3, rue du Port, en vue d'y installer les bureaux et le logement de l'ingénieur subdivisionnaire du service de la navigation du canal du Rhône au Rhin.

Décret du 10 septembre 1951 relatif au déclassement de la ligne n° 50 du réseau urbain des tramways de Toulouse.

Par décret en date du 10 septembre 1951, est déclassée la ligne n° 50 du réseau urbain des tramways de Toulouse « Place du Capitole-Aucamville » entre les points kilométriques 3,11840 et 7,60820.

Décret du 10 septembre 1951 déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagement du carrefour de la route nationale n° 353 et du chemin départemental n° 54 sur le territoire d'Avelin (Nord).

Par décret en date du 10 septembre 1951, sont déclarés d'utilité publique les travaux d'aménagement du carrefour de la route nationale n° 353 et du chemin départemental n° 54, sur le territoire d'Avelin (Nord), conformément aux dispositions du plan au 1/200 susvisé, qui restera annexé au présent décret.

Sont autorisées les acquisitions de terrains et bâtiments nécessaires à l'exécution des travaux conformément aux dispositions du décret-loi du 8 août 1935, modifié le 30 octobre 1935, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Les expropriations devront être accomplies dans un délai de cinq ans, à dater de la publication du présent décret.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Décret du 11 septembre 1951 portant nomination d'un administrateur des houillères du bassin d'Auvergne.

Par décret en date du 11 septembre 1951, est nommé membre du conseil d'administration des houillères du bassin d'Auvergne, en qualité de représentant du personnel, M. Rousseau, président du syndicat des ingénieurs des mines du Centre, en remplacement de M. Caubel, dont la démission est acceptée.

Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne.

Par arrêté en date du 5 septembre 1951, M. Chenevoy (Maurice) a été nommé chef de travaux pratiques à l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, et titularisé dans la 3e classe de ce grade pour compter du 1er octobre 1951.

MINISTERE DU COMMERCE ET DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

Décret du 22 août 1951 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du commerce et des relations économiques extérieures,

Vu le décret n° 51-1032 du 22 août 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation des attributions du ministre du commerce et des relations économiques extérieures,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Brignole, directeur adjoint chargé de la direction des services de l'ancienne direction de l'administration générale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, à l'effet de signer:

1° Toutes ordonnances de délégation, toutes ordonnances de payement et de virement, toutes lettres d'avis d'ordonnances, toutes pièces justificatives de dépenses et tous ordres de recettes concernant le budget des services du secrétariat d'Etat aux affaires économiques rattachés au ministère du commerce et des relations économiques extérieures, en vertu du décret n° 51-1032 du 22 août 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation des attributions du ministre du commerce et des relations économiques extérieures;

2° Tous actes individuels ou réglementaires, à l'exception des décrets concernant les personnels et les services relevant de son autorité.

Art. 2. — Le ministre du commerce et des relations économiques extérieures est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 août 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du commerce et des relations économiques extérieures,

PIERRE PELIMLIN.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Formalités à remplir par les exportateurs de céréales et produits dérivés à destination de certains territoires de l'Union française.

Le ministre de l'agriculture et le ministre du budget,

Vu le texte annexé au décret de codification du 23 novembre 1937 modifié et complété par les décrets-lois des 17 juin et 12 novembre 1938;

Vu le décret du 3 novembre 1936 sur l'exercice du monopole de l'office national interprofessionnel du blé;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1936 fixant les modalités d'application de l'article 3 du décret du 3 novembre 1936 sur l'exercice du monopole de l'office national interprofessionnel du blé;

Vu le décret du 23 juillet 1939 concernant les échanges entre la métropole et les pays d'outre-mer;

Vu l'article 7 de la loi du 17 novembre 1940 étendant aux céréales secondaires les prérogatives de l'office national interprofessionnel des céréales concernant l'exercice du monopole des importations et exportations;

Vu l'arrêté du 16 décembre 1947 portant modification du tarif des droits de douane d'importation et les textes subséquents qui l'ont modifié ou complété;

Vu le code des douanes;

Vu le code général des impôts,

Arrêtent:

Art. 1er. — Toutes les opérations d'exportation effectuées de la métropole à destination:

1° Des départements d'outre-mer à l'exception des départements de l'Algérie;

2° Des territoires français d'outre-mer;

3° Des territoires et Etats associés, sauf la Tunisie,

et portant sur l'un des produits figurant à l'article 2 du présent arrêté ne peuvent être réalisées, à l'exception des opérations visées à l'article 2 du décret du 3 novembre 1936, qu'après présentation, au service des douanes, d'une autorisation de sortie délivrée par l'office national interprofessionnel des céréales et conforme au modèle ci-annexé.

Art. 2. — Sont soumis à la formalité prévue à l'article 1er toutes les exportations portant sur les produits ci-après:

Numéro du tarif douanier.	Désignation du produit.
93	Froment, épeautre et métell.
94	Seigle.
95	Orge.
96	Avoine.
98	Maïs.
101 A à 101 H	Farine de céréales
102 A à 102 F	Gruaux, semoules, grains de céréales, mondés ou perlés, grains concassés et boulangés, germes, flocons.

Art. 3. — Le directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales et le directeur général des douanes et droits indirects sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 septembre 1951.

Le ministre de l'agriculture,
PAUL ANTIER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CÉRÉALES

Céréales et produits céréaliers expédiés à destination de certains territoires de l'Union française.

DEMANDE D'AUTORISATION DE SORTIE

de .....

Nom et adresse de l'exportateur : .....

.....

Nom et adresse du fabricant : .....

.....

Tonnage exporté : .....

Qualité du produit : .....

Taux d'extraction (s'il s'agit de farine) : .....

Taux d'humidité (pourcentage rapporté au produit sec) : .....

Détail du prix de vente : .....

Poids des sacs expédiés..... { Brut : ..... Net : .....

Pays de destination : .....

Port d'embarquement : .....

Observations : .....

.....

.....

A ....., le .....

(Signature de l'exportateur.)

SORTIE AUTORISEE

Paris le .....

Le représentant de l'O. N. I. C.,

PARTIE RESERVEE A LA DOUANE

Admis conforme : *Signature et cachet.*

Reconnu .....

.....

.....

(Préciser notamment si des différences de poids ont été constatées ou si des analyses de laboratoire ont établi le taux exact d'humidité.)

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 24 août 1951, M. Souvais (Camille), agent technique des eaux et forêts à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Compiègne est mis à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Paris avec résidence fixée à la maison forestière du Trilport (Seine-et-Oise).

Par arrêté du 24 août 1951, M. Vetter (Eugène-Raymond), agent technique des eaux et forêts du Val d'Ajol (Vosges), triage n° 218, inspection des eaux et forêts de Remiremont, est mis en disponibilité sur sa demande pour une période de trois mois à compter du 1er septembre 1951.

Par arrêté en date du 24 août 1951, l'arrêté ministériel du 10 avril 1951 (additif du 10 mai 1951) est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de M. Kerfourn (Albert), à Créances (Manche), nommé à Quevillon (Seine-Inférieure), maison forestière de Mare-Grand-Camp, triage n° 23, inspection des eaux et forêts de Rouen, non acceptant.

Par arrêté en date du 24 août 1951, l'arrêté ministériel du 1er juillet 1951 est modifié en ce qui concerne l'affectation de M. Steyer. M. Steyer (Eugène), est affecté à Chesny (Moselle), triage n° 38, inspection des eaux et forêts de Metz.

Par arrêté en date du 25 août 1951, M. Damourette (Gilbert), agent technique des eaux et forêts en disponibilité à Gron (Cher), est réintégré, sur sa demande, dans les cadres de l'administration des eaux et forêts, au 4e échelon, à compter de la date de la notification du présent arrêté et affecté à Domrémy-en-Ornois (Haute-Marne), triage n° 24, inspection des eaux et forêts de Joinville.

La durée des services accomplis postérieurement à la réintégration de M. Damourette validables pour l'avancement et la retraite sera décomptée à partir de la date de son installation effective consécutive au présent arrêté.

Par arrêté en date du 25 août 1951, les arrêtés ministériels des 26 décembre 1950 et 1er juillet 1951 sont rapportés en ce qui concerne la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité des candidats désignés ci-après, non acceptants:

M. Huchot (Henri-Emile), à Fontenay par Delme (Moselle), nommé à Tiercelet (Meurthe-et-Moselle), triage n° 8, inspection des eaux et forêts de Briey.

M. Limonier (Roger-Henri-Louis), 34, rue Gérôme, à Vesoul (Haute-Saône), nommé à Ronchamp (Haute-Saône), triage n° 104, inspection des eaux et forêts de Lure.

Par arrêté en date du 25 août 1951, la démission de M. Weber (Edouard), agent technique des eaux et forêts à Saint-Sauveur (Meurthe-et-Moselle), triage n° 115 de l'inspection des eaux et forêts de Lunéville, est acceptée à compter du 1er septembre 1951.

Par arrêté en date du 25 août 1951, M. Simonnot (René), agent technique stagiaire des eaux et forêts à Ternat (Haute-Marne), triage n° 93, inspection des eaux et forêts de Langres, est mis d'office en congé sans traitement du 21 avril 1951 au 30 septembre 1951.

Par arrêté en date du 25 août 1951, M. Zeller (Joseph), agent technique stagiaire des eaux et forêts à Brettnach (Moselle), triage n° 20, inspecteur des eaux et forêts de Thionville, est mis d'office en congé sans traitement pour maladie pour une durée d'un an à compter du 24 avril 1951.

Par arrêté en date du 25 août 1951, M. Jouanen (Jean), agent technique stagiaire des eaux et forêts à Saint-Maurice-de-Ventalon (Lozère), est licencié pour insuffisance professionnelle, par application de l'article 2 du décret du 13 septembre 1949 à compter du 1er octobre 1951.

Ce licenciement n'ouvre droit à aucune indemnité.

Par arrêté en date du 25 août 1951, sont nommés, à compter du 9 octobre 1951, et dans l'ordre de mérite ci-après, en qualité d'élèves internes à l'école primaire de sylviculture des Barres, les candidats dont les noms suivent:

MM. Jalibert (Jean), à Gincla (Aude).
Ronin (Jean), à Sainte-Croix (Drôme).
Lapasset (Roger), à Ambérieu-en-Bugey (Ain).
Clement (Martial), à Bonneval-en-Diois (Drôme).
Grégoire (Gilbert), à la Machine (Nièvre).
Stablo (Charles), à Ranguevaux (Moselle).
Stoquert (Hubert), à Eckartswiller (Bas-Rhin).

Sont admis, à compter du 9 octobre 1951, et dans l'ordre de mérite ci-après, en qualité d'élèves libres à l'école primaire de sylviculture des Barres, les candidats dont les noms suivent:

MM. Rembert (Claude), à Pantin (Seine).
Cottin (René), à Luc-en-Diois (Drôme).
Bauchonnet (Pierre), à Urzy (Nièvre).
Dormoy (Michel), à Bougey (Haute-Saône).
Bonnemere (Claude), à Saint-Martin-d'Abbat (Loiret).
Dubois (Jacques), à Avion (Pas-de-Calais).
Lagache (Roger), à Coudekerque-Branche (Nord).
Lebland (Michel), à Fraisans (Jura).

Tableau d'avancement, pour l'année 1951, du personnel de l'institut national agronomique, des écoles nationales d'agriculture, de l'école nationale des industries agricoles, de l'école nationale d'horticulture et de l'école nationale d'enseignement ménager agricole.

PROFESSEURS DE L'INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE

Pour la 2e classe (choix).

(A compter du 1er juillet 1951.)

MM. Desveaux (Robert), Servigne (Marcel), Pesson (Paul).

CHEFS DE TRAVAUX ET ASSISTANTS DE L'INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE

CHEFS DE TRAVAUX

Pour la 1re classe (choix).

(A compter du 1er janvier 1951.)

M. Boiteux (Henri).

Pour la 2e classe (choix).

(A compter du 1er juillet 1951.)

M. Heslot (Henri).

ASSISTANTS

Pour la 2e classe (choix).

(A compter du 1er juillet 1951.)

M. Feunteun (François).

Pour la 3e classe (choix).

(A compter du 1er janvier 1951.)

MM. Allegret (Paul), Bergmann (Denis).

(A compter du 1er juillet 1951.)

M. Ferrary (Robert).

PROFESSEURS ET MAITRES DE CONFÉRENCES DES ÉCOLES NATIONALES D'AGRICULTURE

PROFESSEURS

Pour la 2e classe (choix).

(A compter du 1er janvier 1951.)

M. Chombart de Lauwe (E. N. A. de Grignon).

MAITRES DE CONFÉRENCES

Pour la 1re classe (ancienneté).

(A compter du 1er janvier 1951.)

M. Dedieu (Paul) (E. N. A. de Montpellier).

Pour la 2e classe (choix).

(A compter du 1er juillet 1951.)

M. Veissère (Roger) (E. N. A. de Grignon).

CHEFS DE TRAVAUX, ASSISTANTS ET CHEFS D'ATELIER DES ÉCOLES NATIONALES D'AGRICULTURE

CHEFS DE TRAVAUX

Pour la 1re classe (choix).

(A compter du 1er janvier 1951.)

M. Suire (Jean) (E. N. A. de Montpellier).
M. de Chabert-Ostland (E. N. A. de Montpellier).
M. Cotte (Joannès) (E. N. A. de Rennes).

(A compter du 1er juillet 1951.)

Mme Guerillot (Andrée) (E. N. A. de Grignon).
M. Massenot (Michel) (E. N. A. de Grignon).

Pour la 2e classe (choix).

(A compter du 1er janvier 1951.)

M. Montes (Pierre) (E. N. A. de Grignon).
M. Benevent (Marcel) (E. N. A. de Montpellier).

ASSISTANTS

Pour la 4e classe (choix).

(A compter du 1er janvier 1951.)

M. Montegut (Jacques) (E. N. A. de Grignon).
Mlle Graillot (Ginette) (E. N. A. de Grignon).
Mlle Gielfrich (Marie-Louise) (E. N. A. de Rennes).

(A compter du 1er juillet 1951.)

M. Mingotti (Jean-Baptiste) (E. N. A. de Rennes).

Pour la 5e classe (choix).

(A compter du 1er janvier 1951.)

M. Lapeyronie (André) (E. N. A. de Rennes).

(A compter du 1er juillet 1951.)

Mlle Delmas (Liliane) (E. N. A. de Grignon).

Pour la 5e classe (titularisation).

M. Bournier (Alexandre) (E. N. A. de Montpellier), compte tenu d'une bonification de 2 ans 9 mois 13 jours pour services militaires.

Pour la 6e classe (titularisation).

M. Dulac (Jean-Joseph) (E. N. A. de Montpellier).

CHEFS D'ATELIER

Pour la 6e classe (choix).

(A compter du 1er juillet 1951.)

M. Abadie (André) (E. N. A. de Rennes).

Pour la 6e classe (titularisation).

(A compter du 1er janvier 1951.)

M. Boutines (Joseph) (E. N. A. de Montpellier), compte tenu d'une bonification de 3 ans 3 mois 17 jours pour services militaires.

DIRECTEURS ET PROFESSEURS DE L'ÉCOLE NATIONALE DES INDUSTRIES AGRICOLES, DE L'ÉCOLE NATIONALE D'HORTICULTURE ET DE L'ÉCOLE NATIONALE D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER AGRICOLE

PROFESSEURS (E. N. H.)

Pour la 3e classe (choix).

(A compter du 1er janvier 1951.)

M. Coutanceau (Maurice).

CHEFS DE TRAVAUX, CHEFS DE CULTURE, CHEF DES ATELIERS ET CHEFS D'ATELIER DE L'ÉCOLE NATIONALE DES INDUSTRIES AGRICOLES, DE L'ÉCOLE NATIONALE D'HORTICULTURE ET DE L'ÉCOLE NATIONALE D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER AGRICOLE

CHEFS DE TRAVAUX (E. N. I. A.)

Pour la 5e classe (choix).

(A compter du 1er janvier 1951.)

M. Mejane (Jean).

CADRES ADMINISTRATIFS DE L'INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE, DES ÉCOLES NATIONALES D'AGRICULTURE, DE L'ÉCOLE NATIONALE DES INDUSTRIES AGRICOLES, DE L'ÉCOLE NATIONALE D'HORTICULTURE ET DE L'ÉCOLE NATIONALE D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER AGRICOLE

DIRECTEURS DES ÉTUDES, ÉCONOMES ET AGENTS COMPTABLES

Pour la 1re classe.

(A compter du 1er octobre 1950.)

M. Moulin (Joseph).

Pour la 3e classe (choix).

(A compter du 1er janvier 1951.)

M. Etievant (Paul) (E. N. A. de Grignon).

Pour la 5e classe (choix).

(A compter du 1er janvier 1951.)

M. Bru (Robert) (E. N. A. de Montpellier).

SECRÉTAIRES DE DIRECTION, SURVEILLANTS, SURVEILLANT BIBLIOTHÉCAIRE, COMMIS DE COMPTABILITÉ ET STÉNODACTYLOGRAPHE SURVEILLANT BIBLIOTHÉCAIRE A L'E. N. H.

Pour la 1re classe (choix).

(A compter du 1er juillet 1951.)

M. Gonckel (Emile).

AGENTS DE SERVICE

Pour la 1re classe (choix).

(A compter du 1er janvier 1951.)

M. Locquet (Hubert) (E. N. I. A.).
M. Caron (Gaston) (E. N. I. A.).

Pour la 3e classe (choix).

(A compter du 1er juillet 1951.)

M. Pluvinage (Edmond) (E. N. I. A.).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 51-1092 du 12 septembre 1951 portant modification des dispositions du décret du 14 avril 1904 relatif à la protection de la santé publique en Afrique occidentale française.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer;

Vu l'article 72 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 18 octobre 1904 portant réorganisation de l'Afrique occidentale française modifié et complété par les décrets des 24 février 1933 et 10 août 1934;

Vu la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine modifiée par les lois des 14 avril 1910, 26 mai 1941, 15 novembre 1943 et par l'ordonnance du 24 septembre 1945;

Vu le décret du 17 août 1897 portant règlement d'administration publique pour l'application aux colonies de la loi du 30 novembre 1892, modifié par les décrets des 15 septembre 1930 et 15 octobre 1947;

Vu l'arrêté ministériel du 7 février 1911 et ses modificatifs fixant la liste des maladies épidémiques dont la déclaration est obligatoire dans les territoires d'outre-mer et le mode de déclaration à employer;

Vu la loi du 15 février 1902 relative à la protection de la santé publique;

Vu le décret du 14 avril 1904 relatif à la protection de la santé publique en Afrique occidentale française, modifié et complété par les décrets des 6 mai 1922, 24 juillet 1924 et 10 août 1943;

Vu le décret du 24 janvier 1944 rendant obligatoire la vaccination antiamaryle, modifié par le décret du 6 janvier 1945;

Après avis de l'Assemblée de l'Union française;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 1er du décret du 14 avril 1904 est complété ainsi qu'il suit:

« Les dispositions qui précèdent ne feront pas obstacle à ce que le maire ou l'autorité administrative locale puisse prendre tous arrêtés ou décisions ayant pour objet telles dispositions particulières qu'il jugera utiles dans sa commune ou unité administrative, en vue d'assurer la protection de la santé publique. »

Art. 2. — L'article 2 du décret du 14 avril 1904 est ainsi complété:

« En cas d'endémicité permanente préalablement établie par arrêté du gouverneur général sur proposition du directeur général de la santé publique, les gouverneurs pourront, sur proposition des directeurs locaux de la santé publique ou du directeur du service général d'hygiène mobile ou de prophylaxie, prendre toutes mesures propres à isoler les zones où se manifeste l'endémicité visée.

« Le gouverneur général détermine, après avis du comité supérieur d'hygiène et de salubrité publique de l'Afrique occidentale, les mesures propres à faciliter les rassemblements de population en vue du dépistage, du traitement des malades et de l'isolement éventuel des cas particulièrement contagieux et, en général, toutes dispositions jugées indispensables pour lutter efficacement contre les maladies endémiques visées.

« Toutes contraventions aux arrêtés locaux pris en application de cet arrêté général seront punies des peines prévues par le décret du 3 mai 1945. Toutefois, l'amende ne pourra dépasser cinq cents francs et l'emprisonnement huit jours. »

Art. 3. — L'article 5 du décret du 14 avril 1904 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« La vaccination antivariolique et la vaccination antiamaryle sont obligatoires pour tous. Elles se renouvellent tous les quatre ans.

« Les parents ou tuteurs sont tenus personnellement responsables de l'exécution de ladite mesure.

« Le gouverneur général détermine, après avis du comité supérieur d'hygiène et de salubrité publique de l'Afrique occidentale française, les conditions générales dans lesquelles s'effectueront dans le territoire ces opérations de vaccination.

« Les infractions aux arrêtés locaux pris en application de cet arrêté général seront sanctionnées par les peines prévues par le décret du 3 mai 1945. Toutefois, l'amende ne pourra dépasser cinq cents francs et l'emprisonnement huit jours. »

Art. 4. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 12 septembre 1951

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Administrateurs.

Par arrêté du 30 juillet 1951, M. Garés (Victor), administrateur adjoint de la France d'outre-mer, est maintenu dans la position de service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, pour remplir les fonctions de vice-consul à Accra pour une période d'un an à compter du 16 janvier 1951.

La solde de grade de M. Garés est imputable au budget général de l'Afrique occidentale française.

Les autres émoluments, frais de transport et avantages en nature sont à la charge du budget des affaires étrangères.

Pendant la durée du congé auquel l'intéressé pourra prétendre au terme de son détachement, la solde de M. Garés sera imputable au budget général de l'Afrique occidentale française.

Les retenues de 6 p. 100 pour le service des pensions auxquelles est astreint M. Garés seront versées dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 3 septembre 1951, a été acceptée la démission de son emploi offerte par M. Maitre (Jean), ingénieur stagiaire des services de l'agriculture outre-mer.

M. Maitre est tenu de rembourser à l'administration de la France d'outre-mer (budget du Togo) les sommes dont il est redevable, conformément à l'engagement qu'il a souscrit le 19 mai 1949.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 5 septembre 1951, a été acceptée la démission de M. du Bouchaud du Mazaubrun (Jacques-François), ingénieur de 3e classe, à titre provisoire, des services de l'agriculture outre-mer.

M. du Bouchaud du Mazaubrun devra rembourser à l'administration de la France d'outre-mer (budget de l'Indochine) les émoluments qu'il a perçus depuis son entrée en stage à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale, conjointement avec ses frais d'entretien à l'école polytechnique, conformément à l'engagement qu'il a souscrit le 23 juillet 1946.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du vendredi 14 septembre 1951.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Discussion de l'interpellation de M. Linet sur la politique du Gouvernement concernant le problème des salaires et des prix et la suppression des abattements de zone.

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux quatre questions orales suivantes:

I. — M. Billat expose à M. le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, que la loi du 12 avril 1949 portant application aux militaires du régime de sécurité sociale étend le bénéfice des prestations aux militaires titulaires d'une pension de retraite; que le deuxième paragraphe de l'article 3 précise que, lorsque les intéressés exercent une activité professionnelle, ils sont assujettis au régime de sécurité sociale dont relève leur activité; que le règlement du service des prestations à la caisse nationale militaire de sécurité sociale stipule, à l'article 2, que les anciens militaires « ne sont affiliés à la caisse nationale militaire de sécurité sociale que s'ils ne relèvent pas à un titre quelconque d'un autre régime de sécurité sociale ». Cependant, la trésorerie générale de l'Isère a retenu à des anciens militaires, titulaires d'une pension, 1 p. 100 sur celle-ci au titre de la cotisation à la sécurité sociale, alors que ces mêmes militaires, occupant un emploi rémunéré, cotisent à la caisse de sécurité sociale de leur activité professionnelle. Il lui demande s'il n'estime pas devoir faire cesser cette mesure contraire à la loi et rembourser les sommes indûment retenues (3e appel).

II. — M. Dronne demande à M. le ministre de l'intérieur quelles mesures il a prises ou compte prendre afin de faire appliquer l'article 4 de la loi du 9 mai 1951 prévoyant l'inscription obligatoire sur les listes électorales (2e appel).

III. — M. Jean-Michel Flandin expose à M. le ministre de l'éducation nationale que le nouveau régime des traitements publics apparaît en violation complète des dispositions légales du statut général des fonctionnaires et a provoqué un état de malaise qui s'est traduit, notamment, par la décision unanime des organisations des enseignements supérieur et secondaire de retarder la session de septembre des examens jusqu'à satisfaction de leurs revendications. Il lui demande quelle décision il compte prendre, en accord avec le Gouvernement, pour remettre à parité normale, les traitements publics et les salaires du secteur privé et, à l'intérieur de la fonction publique, maintenir à la fonction enseignante le bénéfice de reclassement qui lui avait été concédé en 1948.

IV. — M. Barthélemy demande à M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones en vertu de quels textes plusieurs agents de ses services, professionnellement irréprochables ainsi que le révèle l'examen de leurs dossiers, ont été frappés de mesures de déplacement d'office — ce qui constitue une peine disciplinaire du 4e degré — sous prétexte « d'intérêt du service » et en violation évidente de la loi n° 46-2264 du 19 octobre 1946 portant statut de la fonction publique.

2. — Suite de la discussion des propositions de loi: 1° de M. Joseph Dumas tendant à préciser les attributions de la commission supérieure des conventions collectives; 2° de M. Cagne et plusieurs de ses collègues (n° 98) tendant à instituer l'échelle mobile des salaires, traitements, retraites et pensions; 3° de Mme Poinso-Chapuis et plusieurs de ses collègues (n° 320) tendant à modifier l'article 1er de la loi n° 50-205 du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs du travail (art. 31 *x* du chapitre 4 *bis* du titre II du livre Ier du code du travail) et instituant un indice mobile des salaires par rapport aux prix et à la production; 4° de M. Robert Coutant et plusieurs de ses collègues (n° 957) tendant à modifier l'article 1er de la loi du 11 février 1950 relative aux conventions collectives en vue d'instituer l'échelle mobile du salaire minimum national interprofessionnel garanti (nos 767-1034. — M. Robert Coutant, rapporteur).

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 14 septembre 1951.

N° 403. — Proposition de loi de M. Louis Rollin ayant pour objet de compléter l'article 5 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers (renvoyée à la commission de la justice).

N° 832. — Proposition de loi de M. de Moro-Giafferri tendant à abroger les dispositions législatives qui ont déclaré inéligibles certains citoyens français à raison de leur vote ou de leur présence dans une assemblée publique (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 961. — Proposition de loi de M. Renard tendant à modifier le statut des travailleurs à domicile (renvoyée à la commission du travail).

N° 962. — Proposition de loi de Mlle Marzin tendant à créer à partir d'octobre 1951, dans le département de la Seine, un nombre de postes d'instituteurs suffisant pour répondre aux exigences de la situation des effectifs scolaires et l'application de la loi Jules Ferry sur la fréquentation scolaire et de la loi n° 51-515 du 8 mai 1951, relative aux instituteurs remplaçants (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 965. — Proposition de loi de M. Raymond Guyot tendant à accorder aux salariés du commerce et de l'industrie appelés à accomplir une période de réserve, une indemnité égale à leur salaire durant toute la durée de leur période (renvoyée à la commission du travail).

N° 1008. — Proposition de loi de M. Rosenblatt tendant à faire bénéficier le personnel des ex-chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, ayant opté en 1924-1925 et ultérieurement pour le régime des retraites des grands réseaux français, introduit par la loi du 21 juillet 1909, de l'affiliation à ce régime à partir de 1911 au lieu de 1925 (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 1072 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 1073 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 1074 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 1075. — Proposition de résolution de M. René Schmitt tendant à inviter le Gouvernement à publier d'urgence la décision fixant le nouveau bordereau des salaires des techniciens de la marine nationale sur la base de la décision du 19 avril 1951 du ministre de la défense nationale fixant les salaires des ouvriers des arsenaux (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 1077. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (éducation nationale) (renvoyé à la commission des finances).

N° 1079. — Proposition de loi de M. Minjoz tendant à compléter la loi n° 49-285 du 2 mars 1949 portant réglementation de la propagande électorale pour les élections cantonales (renvoyée à la commission de l'intérieur).

(1) Tirage restreint.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de 14 membres au moins) est convoquée par M. le président pour le mardi 18 septembre 1951, à quatorze heures trente, dans les salons de la présidence.

Convocations de commissions.

La commission de l'éducation nationale se réunira le vendredi 14 septembre 1951, à dix-sept heures (local de la commission n° 262):

Examen des demandes de discussion d'urgence des propositions de loi:

1° De M. Bardoux (n° 1029) relative aux « écoles libres incorporées »;

2° De M. Giovoni (n° 106) tendant à assurer le versement d'une rémunération aux étudiants.

La commission des finances se réunira le vendredi 14 septembre 1951, à quinze heures (local de la commission des finances):

I. — Désignation d'un secrétaire en remplacement de M. Emile Hughes, devenu ministre.

II. — Désignation de représentants de la commission des finances au sein de la sous-commission des entreprises nationalisées et des sociétés d'économie mixte, créée en exécution de l'article 70 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947, complété et modifié par la loi du 3 juillet 1947.

III. — Avis (n° 1077) transmis par le Conseil de la République sur le projet de loi (n° 755) portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Education nationale). — M. Simonnet, rapporteur.

IV. — Rapport (n° 959) de M. Sion sur le projet de loi (n° 932) modifiant certaines dispositions du décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines en ce qui concerne la retraite des ouvriers mineurs. — M. Lacoste, rapporteur pour avis.

La commission des pensions se réunira le vendredi 14 septembre 1951, à quinze heures trente (local de la commission n° 266):

Urgence pour la proposition de résolution (n° 1068) de M. Lebon tendant à inviter le Gouvernement à entreprendre d'urgence les travaux de remise en état et de consolidation du cimetière de Bir Hakeim ainsi que le jalonnement de l'itinéraire y conduisant.

Nomination d'un rapporteur.

Réunions des commissions du vendredi 14 septembre 1951.

Commission de l'éducation nationale, à dix-sept heures. — Local n° 262.

Commission des finances, à quinze heures. — Local de la commission.

Commission des pensions, à quinze heures trente. — Local n° 266.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 18 septembre 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Grassard expose à M. le ministre du commerce et des relations économiques extérieures qu'incessamment doivent commencer les négociations pour l'établissement d'un accord commercial et de payement franco-brésilien, qui comportera sans doute l'importation d'un tonnage de cafés brésiliens de diverses qualités; et demande quelles mesures seront prises pour que les arrivages dans les ports français ne coïncident pas avec les périodes d'importation de la production du café de l'Union française, production à laquelle il est nécessaire d'assurer, dans la métropole et en Afrique du Nord, à la fois un débouché préférentiel et une protection contre la concurrence étrangère (n° 240).

II. — M. de Villoutreys demande à M. le ministre de l'industrie et de l'énergie quelle politique il compte suivre à l'égard de la création éventuelle, en France, d'une industrie du caoutchouc synthétique (n° 241).

III. — M. Bertaud demande à M. le ministre de l'industrie et de l'énergie: 1° quelles dispositions sont prises pour assurer à l'industrie française la priorité en fournitures d'alliages légers; 2° dans quelles conditions sont autorisées les exportations de ces produits; 3° s'il entre dans ses intentions de faire un stockage de ces produits afin d'assurer leur répartition ensuite, en tenant compte des besoins exprimés par ses utilisateurs sur le plan national (n° 247).

IV. — M. Naveau expose à M. le ministre de l'agriculture qu'en l'année 1939 souvent prise comme année de référence, alors que le prix du blé était de 200 F le quintal, le prix des tourteaux oléagineux destinés à l'alimentation du bétail s'établissait à 150 F le quintal; qu'en 1951, en fixant le prix du blé à 3.600 F le quintal, alors que les tourteaux valent 4.500 F, on risque de voir livrer le blé à l'alimentation du bétail et de compromettre ainsi le ravitaillement de la population; et demande: 1° ce que les pouvoirs publics entendent par la renormalisation du prix des céréales secondaires, annoncée par la presse; 2° quelles mesures il compte prendre pour faire baisser les aliments du bétail et en particulier les tourteaux à un prix inférieur à celui du prix du blé (n° 246).

V. — M. Naveau expose à M. le ministre de l'agriculture que si la nouvelle nomenclature des véhicules à retenir pour la ristourne sur carburants comprend très heureusement les « jeeps » et les voitures de tourisme transformées, il n'en est pas de même pour les « Dodge » dont l'utilisation est cependant identique; qu'il est injuste de priver les usagers de ces véhicules des avantages de la ristourne lorsqu'ils ne les emploient que pour les travaux de la ferme et pour les transports à l'intérieur de la ferme; que la répartition des crédits affectés à ce titre doit être faite de la façon qui soulève le moins possible de critiques; et lui demande de revoir cette attribution avec bienveillance et de la solutionner favorablement et d'extrême urgence, les imprimés de déclaration devant être remis en mairie le 31 août 1951 (n° 248).

2. — Vérification de pouvoirs:

Quatrième bureau. — Département du Nord: proclamation de M. Ulrici, en remplacement de M. Henri Martel, démissionnaire (Mme Yvonne Dumont, rapporteur).

3. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au déclassement de l'enceinte fortifiée de Sétif (Algérie). (N°s 439 et 623, année 1951. — M. Héline, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à instituer un compte spécial du Trésor. (N° 668, année 1951. — M. N..., rapporteur, et n° , année 1951, avis de la commission des finances. — M. N..., rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er *étage*. — Depuis M. de Lachomette, jusques et y compris M. Marcel Lemaire.

Tribunes. — Depuis M. Claude Lemaître, jusques et y compris M. Charles Okala.

Vérification de pouvoirs.

Dans sa séance du jeudi 13 septembre 1951, le Conseil de la République a validé les pouvoirs de M. Bels, sénateur de la Dordogne.

Nomination de membres d'un organisme extraparlementaire.

Dans sa séance du 13 septembre 1951, le Conseil de la République a nommé MM. Robert Brettes et Robert Gravier membres de la commission supérieure des prestations familiales agricoles.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du jeudi 13 septembre 1951.

Présents. — MM. Bertaud, Bordeneuve, Bouquerel, Canivez, Mme Delalande, M. Estève, Mlle Dumont (Mireille), MM. Héline, Laffargue (Louis), Lamousse, Lassagne, Lelant, Manenît, Maupéou (de), Morel (Charles), Novat, Pujol, Southon.

Délégués. — M. Bordeneuve (par M. Litaise), M. Héline (par M. Georges Maurice), M. Lelant (par M. Zafimahova), M. Restat (par M. Cayrou).

Suppléants. — Mme Cardot (de M. Poisson), M. Delorme (de M. Monichon), Mme Giraud (de M. Berlioz), M. Guiter (de M. Olivier), M. Pinton (de Mme Vialle), M. Pic (de M. Patient), M. Restat (de Mme Delabie), M. Robert (de M. Serrure).

Commission des finances.

Séance du jeudi 13 septembre 1951.

Présents. — MM. Avinin, Berthoin (Jean), Chapalain, Clavier, Courrière, Debû-Bridel (Jacques), Fléchet, Lamarque (Albert), Pauly, Pellenc, Rogier, Roubert (Alex), Walker (Maurice).

Excusés. — MM. Bolifraud, Lieutaud, Masteau.

Suppléants. — MM. Biatarana (de M. Peschaud), Bonnefous (de M. Maroger), Cordier (de M. Ignacio-Pinto), Mlle Dumont (de M. Marrane), MM. Jaouen (de M. Boudet), Namy (de M. Primet), Rochereau (de M. Alric), Tharradin (de M. de Montalembert).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Soldani (au titre de la commission de l'intérieur).

Convocations de commissions.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le vendredi 14 septembre 1951, à neuf heures trente (local n° 207):

I. — Suite de l'examen de la proposition de loi (n° 668, année 1951) tendant à instituer un compte spécial du Trésor.

II. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le vendredi 14 septembre 1951, à quatorze heures trente (local de la commission):

Examen pour avis de la proposition de loi tendant à instituer un compte spécial du Trésor (n°s A. N. 760, 876, 1030, 1054, 1055, 958, 2e législature. — C. R. n° 668, année 1951).

Compte rendu des travaux de la commission de l'éducation nationale.

Réunions de commissions du vendredi 14 septembre 1951.

Commission des finances, à quatorze heures trente. — Local de la commission.

Commission de l'éducation nationale, à neuf heures trente. — Local n° 207.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital Salvator à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital Salvator, à Marseille (Bouches-du-Rhône), établissement relevant de l'administration de l'assistance publique à Marseille.

Ce poste est affecté des indices 275-430.

Peuvent faire acte de candidature, les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans un délai d'un mois à compter de la publication du présent avis au directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale des Bouches-du-Rhône, 66 *a*, rue Saint-Sébastien, à Marseille.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Résultats de l'exercice 1951 au 31 juillet 1951.

(En millions de francs.)

Recettes	1.342.083 (a)
Dépenses	1.376.222
Excédent de dépenses	34.139

Etat de développement par ministère des dépenses budgétaires de l'exercice 1951.

BUDGET ORDINAIRE

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses
I. — Services civils.	
Affaires étrangères	4.499
Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes	1.645
Agriculture	7.637
Anciens combattants et victimes de la guerre	33.474
Finances et affaires économiques:	
Affaires économiques	3.410
Finances	258.297
Education nationale	95.322
France d'outre-mer	1.933
Intérieur	31.863
Justice	7.444
Haut commissariat de la République française en Sarre	529
Présidence du conseil:	
Services administratifs de la présidence du conseil	2.649
Direction des Journaux officiels	294
Service de la défense nationale. — Secrétariat général permanent de la défense nationale	147
Services de documentation extérieure et contre-espionnage	371
Groupement des contrôles radioélectriques	280
Commissariat général au plan	49
Service de presse	904
Etat-major de l'Europe occidentale	69
A reporter	450.816

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses.
Report	450.816
Etats associés	679
Industrie et commerce	2.731
Reconstruction et urbanisme	6.378
Santé publique et population	24.651
Travail et sécurité sociale	13.298
Travaux publics, transports et tourisme:	
Service des travaux publics, transports et tourisme	76.885
Aviation civile et commerciale	5.568
Marine marchande	4.162
Total des dépenses des services civils	585.168
II. — Dépenses militaires.	
Forces armées:	
Section commune	30.454
Air	20.711
Guerre	64.726
Marine	34.907
France d'outre-mer et Etats associés	72.439
Total des dépenses militaires	223.237
Total du budget ordinaire	808.405

(a) Y compris, d'une part, le produit des décimes supplémentaires prévus par l'article 14 de la loi n° 50-1615 du 30 décembre 1950 et, d'autre part, les majorations d'impôts, droits et taxes prévues par la loi n° 51-29 du 8 janvier 1951 portant autorisation d'un programme de réarmement.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses.
RECONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT	
Services civils.	
Affaires étrangères:	
Services des affaires étrangères	8
Haut commissariat de la République française en Sarre	4
Agriculture	3.366
Anciens combattants et victimes de la guerre	2
Education nationale	4.942
Finances et affaires économiques:	
Finances	71
Affaires économiques	1.185
France d'outre-mer	10.361
Industrie et commerce	3.504
Intérieur	1.079
Justice	37
Présidence du conseil	1.255
Reconstruction et urbanisme	722
Santé publique et population	242
Travail et sécurité sociale	46
Travaux publics et transports:	
Services des travaux publics et transports	8.708
Aviation civile et commerciale	3.289
Marine marchande	112
Totaux des services civils	38.933

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses.
Report	38.933
Dépenses militaires.	
Défense nationale:	
Dépenses communes	3.622
Air	27.057
Guerre	23.054
Marine	29.366
Etats associés	293
France d'outre-mer	185
Totaux des dépenses militaires	83.577
Totaux du budget de la reconstruction et de l'équipement	122.510
RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE ET INVESTISSEMENTS SOCIAUX	
Finances:	
Versements à la caisse autonome de la reconstruction.	153.710
Autres opérations du ministère des finances	9.549
Marine marchande. — Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	24.940
Finances:	
Versements du Trésor au fonds de modernisation et d'équipement	126.704
Prêts à des organismes d'habitation	24.933
Totaux des dépenses de réparation de dommages de guerre et investissements sociaux	339.836

RECAPITULATION DES DEPENSES

Budget ordinaire « Imputation définitive »	808.405	
Reconstruction et équipement « Imputation définitive »	122.510	
Réparation des dommages de guerre et investissements sociaux « Imputation définitive »	339.836	
Total	1.270.751	(1)
Derniers renseignements complémentaires statistiques parvenus des territoires d'outre-mer	46.794	
Dépenses à imputer	63.455	(2)
Total général	1.381.000	
A déduire: montant des virements bancaires ou postaux en cours d'exécution	4.778	
Total général net	1.376.222	

(1) Ce chiffre comprend les résultats comptables des dépenses effectuées dans la métropole et en Afrique du Nord, ainsi que les derniers résultats comptables parvenus des autres territoires.
(2) Chiffre résultant d'évaluations statistiques.

Etat de développement des recettes budgétaires de l'exercice 1951 au 31 juillet 1951.

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes
Produits recouvrables en France.	
§ 1er. — Impôts et monopoles.	
1° Produits des contributions directes et taxes assimilées	350.942
2° Produits de l'enregistrement	59.687
3° Produits du timbre	9.353
4° Produits de l'impôt sur les opérations de Bourse	1.437
5° Produits de l'impôt de solidarité nationale	913
6° Produits des douanes	105.849
7° Produits des contributions indirectes	29.253
8° Produits de la taxe sur le chiffre d'affaires	423.323
9° Produits de la taxe sur les transactions	107 727
10° Produits du monopole des poudres à feu	454
Total du paragraphe 1er	1.088.938
§ 2. — Exploitations industrielles	30.803
§ 3. — Produits et revenus du domaine de l'Etat	9.295
§ 4. — Produits divers	64.714
Total des paragraphes 2, 3 et 4	104.812
§ 5. — Ressources exceptionnelles.	
Produits de la liquidation des biens italiens en Tunisie	368
Produit du prélèvement exceptionnel et de l'emprunt libératoire de ce prélèvement, institués par les lois nos 48-30 et 48-31 du 7 janvier 1948 et par les lois subséquentes	907
A reporter	1.275

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes.
Report	1.275
Intérêts et amortissement des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi n° 48-466 du 21 mars 1948	17.612
Ressources affectées à la reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	3.066
Recettes affectées à la caisse autonome de la reconstruction	3.574
Fonds de concours affectés à des dépenses de réparation de dommages de guerre et à des investissements productifs	550
Contrevaleur de l'aide consentie par le Gouvernement des Etats-Unis en application de l'accord du 28 juin 1948 (art. 4, § 6, alinéa *a*')	81.400
Contrevaleur de l'aide militaire accordée à la France par les Etats-Unis d'Amérique	1.572
Total des ressources exceptionnelles	109.079
Total	1.302.829
RECAPITULATION DES RECETTES DE L'EXERCICE 1951	
Imputation définitive	(1) 1.302.829
Derniers renseignements complémentaires statistiques parvenus des territoires d'outre-mer	2.180
Recettes à imputer	(2) 34.399
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères n'ayant pas encore donné lieu à annulations de dépenses	2.675
Total des recettes du budget	1.342.083

(1) Ce chiffre comprend les résultats comptables des recettes effectuées dans la métropole et en Afrique du Nord, ainsi que les derniers résultats comptables parvenus des autres territoires.
(2) Chiffre résultant d'évaluations statistiques.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la trente-troisième tranche de la loterie nationale 1951 a eu lieu le 12 septembre 1951 à Vaison-la-Romaine (Vaucluse).

Les billets dont les numéros se terminent par:

		Série A.	Série B.
4	gagnent.....	1.000 F.	1.000 F.
5	—	1.000 F.	1.000 F.
72	—	1.500 F.	2.500 F.
92	—	1.500 F.	2.500 F.
82	—	2.000 F.	3.000 F.
20	—	2.500 F.	4.000 F.
210	—	3.000 F.	5.000 F.
894	—	4.000 F.	6.000 F.
021	—	5.000 F.	8.000 F.
961	—	6.000 F.	9.000 F.
210	—	7.000 F.	12.000 F.
342	—	10.000 F.	15.000 F.
1.694	—	15.000 F.	20.000 F.
4.968	—	15.000 F.	20.000 F.
9.074	—	15.000 F.	20.000 F.
0.575	—	20.000 F.	40.000 F.
1.339	—	20.000 F.	40.000 F.
9.427	—	20.000 F.	40.000 F.
0.009	—	30.000 F.	50.000 F.
5.472	—	30.000 F.	50.000 F.
6.572	—	30.000 F.	50.000 F.
1.341	—	40.000 F.	60.000 F.
3.977	—	40.000 F.	60.000 F.
8.458	—	40.000 F.	60.000 F.
6.558	—	50.000 F.	70.000 F.
9.214	—	75.000 F.	80.000 F.
07.561	—	100.000 F.	100.000 F.
33.214	—	100.000 F.	100.000 F.
41.615	—	100.000 F.	100.000 F.
52.970	—	100.000 F.	100.000 F.
64.759	—	100.000 F.	100.000 F.
75.914	—	100.000 F.	100.000 F.
13.241	—	300.000 F.	200.000 F.
14.125	—	300.000 F.	200.000 F.
52.182	—	300.000 F.	200.000 F
07.173	—	500.000 F.	300.000 F.
08.899	—	500.000 F.	300.000 F
58.149	—	500.000 F.	300.000 F
68.153	—	600.000 F.	400.000 F.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
075.108	—	1.000.000 F.	500.000 F.
091.719	—	1.000.000 F.	500.000 F.
221.183	—	1.000.000 F.	500.000 F.
342.368	—	1.000.000 F.	500.000 F.
398.814	—	1.300.000 F.	500.000 F.
234.384	—	1.200.000 F.	600.000 F.
252.204	—	1.200.000 F.	600.000 F.
258.459	—	1.200.000 F.	600.000 F.
297.103	—	1.200.000 F.	600.000 F.
024.165	—	2.300.000 F.	800.000 F.
339.295	—	2.300.000 F.	800.000 F.
210.496	—	4.000.000 F.	1.000.000 F.
099.186	—	7.000.000 F.	1.500.000 F.
252.455	—	10.000.000 F.	3.000.000 F.
317.975	—	15.000.000 F.	8.000.000 F.

Le prochain tirage aura lieu le 19 septembre 1951 à Chambéry (Savoie).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de concours pour le recrutement d'un professeur de lettres des écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers.

La date d'ouverture du concours prévu pour le recrutement d'un professeur de lettres des écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers est reportée du 22 octobre au 19 novembre 1951.

Peuvent prendre part à ce concours, les titulaires d'une licence d'enseignement ou d'un certificat d'aptitude au professorat dans les établissements publics d'enseignement. Les candidats doivent, en outre, être âgés de vingt-cinq ans au moins, à la date du concours, et avoir exercé, pendant cinq ans, les fonctions de professeur titulaire dans l'enseignement public.

Les demandes d'inscription, accompagnées des dossiers complets, devront parvenir, au plus tard le 22 septembre, au 5e bureau de la direction de l'enseignement technique, 44, rue de Bellechasse, Paris (7e), où tous renseignements complémentaires pourront être demandés.

Avis de concours pour l'admission à l'école normale supérieure de l'enseignement technique.

A titre exceptionnel, des concours pour l'admission en troisième année de l'école normale supérieure de l'enseignement technique s'ouvriront, le 5 novembre prochain, pour les sections suivantes:

Section sciences et arts industriels A1 (ancien professorat de sciences industrielles).

Sections sciences et arts ménagers A2 (ancien professorat de sciences appliquées et arts ménagers).

Section construction et mécanique industrielles B (ancien professorat de dessin industriel).

Section français, histoire et géographie E (ancien professorat lettres, langues).

Les programmes et les règlements de ces concours sont ceux du certificat d'aptitude aux professorats des écoles nationales professionnelles et collèges techniques deuxième partie, ancien régime; ils sont contenus dans des brochures en vente à la librairie Vuibert, 63, boulevard Saint-Germain, Paris (5e).

Pourront être autorisées à prendre part au concours, les personnes remplissant les conditions d'âge et de titre indiquées dans le règlement. Les licences d'enseignement ès sciences et ès lettres sont respectivement admises en équivalence de la première partie des professorats industriels A (sciences industrielles, sciences appliquées et arts ménagers) et du professorat lettres des écoles nationales professionnelles et collèges techniques (ancien régime).

En outre, les candidats à ces concours n'auront pas à justifier des deux années de stage d'enseignement ou de pratique professionnelle exigées pour la deuxième partie du certificat d'aptitude aux divers professorats (ancien régime).

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 12 octobre 1951 dernier délai, au 5e bureau de la direction de l'enseignement technique, 44, rue de Bellechasse, Paris (7e), où tous renseignements complémentaires pourront être demandés.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	12 sept. — Cours relevés après Bourse	DEVISES	13 septembre 1951 — Cours relevés avant Bourse	13 septembre 1951 — Cours cotés en Bourse
350 ..	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	350 .. ..
704 ..	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	704 .. ..
1223 50	.... ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1223 50 .....
8062 50	8062 50	Suisse (100 francs)....	.... ..	8065 .. ..
163 60	.... ..	Côte Fse des Somalis 100 f. Djib.).....	.... ..	164 10 .....
331 20	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	331 .. ..

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 6 SEPTEMBRE 1951	AU 30 AOUT 1951
Encaisse or		191.446.678.926 »	191.446.678.926 »
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements		142.159.860.987 »	145.006.897.035 »
Monnaies divisionnaires		3.385.973.308 »	3.452.468.819 »
Comptes courants postaux		19.271.613.034 »	21.248.878.693 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (1)		140.000.000.000 »	142.700.000.000 »
Bon du Trésor négociable. Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		5.039.250.892 »	5.039.250.892 »
Bons négociables de la Caisse autonome d'amortissement (2)		5.002.537.354 »	5.002.537.354 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (3)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (4)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (5)		165.000.000.000 »	160.600.000.000 »
Portefeuille d'escompte:			
Effets escomptés sur la France	371.243.271.314 »		
Effets escomptés sur l'étranger	209.695.207 »		
Effets garantis par l'office des céréales (6)	100.000.000 »	465.286.291.850 »	474.338.121.730 »
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	93.733.325.329 »		
Effets négociables achetés en France (7)		255.264.190.258 »	236.169.189.675 »
Avances à 30 jours sur effets publics		21.711.976.000 »	20.636.911.000 »
Avances sur titres		7.328.311.135 »	5.995.202.782 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (8)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		21.082.696.568 »	17.996.400.950 »
Divers		23.348.304.593 »	27.980.031.903 »
Total		1.941.444.725.655 Fr.	1.933.729.553.509 Fr.
PASSIF			
Engagements à vue:			
Billets au porteur en circulation		1.768.636.812.810 »	1.754.151.231.660 »
Comptes courants créditeurs:			
Compte courant du Trésor public	97.876.304 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	6.693.251.008 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	74.016.371.706 »	141.701.261.767 »	153.088.505.766 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	60.896.762.749 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (9)		303.231.454 »	303.231.454 »
Réserves mobilières légales (10)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		30.591.813.874 »	25.977.888.879 »
Total		1.941.444.725.655 Fr.	1.933.729.553.509 Fr.

(1) (Convention du 27 juin 1949).

(2) (Conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931).

(3) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 22 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).

(4) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).

(5) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940, approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947).

(6) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1944).

(7) (Décret du 17 juin 1938).

(8) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

(9) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).

(10) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures:
Le Sous-Gouverneur,
H. DE BLETTERIE.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	2 1/2 0/0
Avances sur titres	3 3/4 0/0
Avances à 30 jours	2 1/2 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	2 1/2 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de Me René Bocquillon, avoué à Chaumont.

(Extrait prescrit par l'article 770 du code civil.)

Le tribunal civil de première instance de Chaumont, par jugement du 23 juillet 1951, à la requête de Mme Lucie Lacroix, veuve de Marie-René Lambert, demeurant à Lenizeul, a donné acte à Mme veuve Lambert de sa demande d'envoi en possession de la succession de son mari, décédé à Lenizeul le 2 mai 1943, sans laisser d'héritier connu au degré successible et, avant faire droit, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Chaumont, le 31 août 1951.

RENÉ BOCQUILLON.

AVIS DIVERS

SOCIETE INTERNATIONALE PHOTONIC S. A., Panama

Convocation.

MM. les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 septembre prochain à Paris, dans les bureaux de la S. A. R. P. I. A., 12, rue Franklin-D.-Roosevelt, à dix heures précises.

ORDRE DU JOUR

Opérations statutaires.

Pour pouvoir prendre part aux délibérations, les actionnaires devront déposer à l'adresse indiquée plus haut leurs titres ou un certificat bancaire.

Le conseil d'administration.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Levi a Tavita, né à Avera (Ile de Rurutu, Etablissements français de l'Océanie) le 28 septembre 1919, demeurant au village de Moerai (Ile de Rurutu, Etablissements français de l'Océanie), demande pour lui, sa femme Alexandrine Teipotemarama Voirin, née à Moerai (Ile de Rurutu, Etablissements français de l'Océanie) le 16 novembre 1909, et ses cinq enfants mineurs, Georges, né le 9 août 1941 à Papeete, Hubert, né le 27 juillet 1942 à Moerai (Ile de Rurutu); Solange, née le 28 août 1944 à Moerai (Ile de Rurutu); Raymond, né le 19 juin 1946 à Moerai (Ile de Rurutu), et Noémie née le 24 mars 1948 à Moerai (Ile de Rurutu), l'autorisation de substituer à son nom patronymique celui de Levi David.

M. Ben-Abdelli (Ali), né à Oran (Algérie) le 19 mars 1927, ouvrier mécanicien, domicilié à Oran (Algérie), rue Joseph-Oliva, n° 42, dépose une requête au garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique de Ben-Abdelli et à son prénom d'Ali ceux de Alcaraz (Joseph), nom de sa mère.

Mme Alcaraz (Manuela), veuve Lajarin (Pierre), née à El-Ançor (Oran) le 17 juin 1890, demeurant à Oran (Algérie), rue Joseph-Oliva, n° 42, présente une requête au garde des sceaux pour sa fille mineure, Ben-Abdelli (Mama), née à Oran (Algérie) le 29 mai 1931, à l'effet de substituer à son nom patronymique et à son prénom ceux de Alcaraz (Marie), nom de sa mère.

BILANS DE SOCIÉTÉS

SOUS-COMPTOIR DES ENTREPRENEURS

Bilan au 31 juillet 1951.

ACTIF

Immeubles	143.329.237	
Amortissements	34.030.562	
		109.298.675
Crédit foncier, compte capital		22.500.000
Portefeuille des effets		317.975.000
Billets échus et non renouvelés		144.755.975
Accrédités		41.373.702
Débiteurs divers		36.081.457
Espèces en caisse, banques et chèques postaux		5.561.289
Comptes d'ordre		18.161.580.976
		18.839.127.074

PASSIF

Capital social	93.750.000
Prime d'émission	41.162.500
Réserves et provisions	57.081.536
Crédit foncier, billets échus	131.031.000
Créditeurs divers	342.574.378
Solde décimal reporté	228.000
Profits et pertes	11.718.684
Comptes d'ordre	18.161.580.976
	18.839.127.074

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

27 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de police. Le **Comité interprofessionnel du logement et de l'urbanisme de la région parisienne (C. I. L. U. R. P.)** change de siège social: du 8, rue Lamennais, Paris, au 47, rue de l'Université, Paris.

20 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Société de chasse des agriculteurs de Sainte-Gemme-la-Plaine.** But: développement du gibier par la protection, le repeuplement, l'élevage; la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et l'exploitation rationnelle de la chasse. Siège social: domicile du président, bourg de Sainte-Gemme-la-Plaine.

21 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Toul. **Gai Thiaucourt Club.** But: organisation de fêtes ayant pour objet l'amusement de la population. Siège social: café du Commerce, Thiaucourt.

21 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. **Association d'éducation populaire des écoles libres de Notre-Dame et de Saint-Fris.** But: entretien des écoles libres de Notre-Dame et de Saint-Fris. Siège social: école Notre-Dame, rue Nationale, Masseube.

24 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Société des chasseurs Saint-Hubert de Bouvigny-Boyeffles.** But: protection des récoltes et conservation du gibier. Siège social: café Lambert, à Bouvigny-Boyeffles.

25 août 1951. Déclaration à la préfecture de police. **La Goujonnette** a transféré son siège social du 14 au 1, quai Port-Créteil, à Saint-Maur.

27 août 1951. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Société intercommunale de chasse de Conches, Burey et Saint-Elier.** But: s'unir dans un intérêt commun pour la chasse, le repeuplement du gibier et la répression du braconnage. Siège social: mairie de Burey.

27 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Groupement d'entr'aide de la Touche, commune de Martigné-Briand.** But: utilisation en commun de matériel agricole. Siège social: mairie de Martigné-Briand.

27 août 1951. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Association des parents d'élèves de l'institution Notre-Dame.** But: représentation des familles des élèves du collège institution Notre-Dame auprès des pouvoirs publics et de tous tiers, étude et solution de tous problèmes scolaires et d'éducation de la jeunesse. Siège social: 91, rue Montplaisir, Valence.

28 août 1951. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Etoile sportive de Chelun.** But: éducation physique et football. Siège social: chez M. Marcel Raison, bourg de Chelun.

28 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Groupe d'entr'aide de Crottier-Freigné.** But: entr'aide mutuelle de matériel agricole. Siège social: chez M. Plot (Auguste), cultivateur, à Crottier-Freigné.

28 août 1951. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Amicale des anciens de Chalais-Meudon et des essais de moteurs et d'hélices.** But: entretenir les liens d'amitiés entre les membres du centre d'essais des moteurs et des hélices de Saclay (C. E. M. H.) en activité et ceux ayant quitté l'établissement; venir en aide à ses adhérents, à leurs veuves, enfants et ascendants; aider les jeunes, les conseiller, les guider. Siège social: M. Chalaudon, Villeras-Saclay, par Jouy-en-Josas.

28 août 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association d'éducation populaire d'Estaing.** But: éducation populaire. Siège social: école Saint-Fleuret, Estaing.

28 août 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association d'éducation populaire de Pruines.** But: éducation populaire. Siège social. école libre, Pruines.

28 août 1951. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Association d'éducation populaire de Pas-en-Artois.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement des écoles privées. Siège social: rue Basse-Boulongne, Pas-en-Artois.

29 août 1951. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Société de chasse de la Gueroulde, Cintray, par extension, les communes limitrophes.** But: répression du braconnage, réglementation des jours de chasse, et utilisation des fonds au repeuplement du gibier. Siège social: chez le président, M. Roger Bonnette, la Gueroulde.

29 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Association locale des aides familiales rurales de Bians-les-Usiers.** But: aide aux mères de famille. Siège social: mairie de Bians-les-Usiers.

29 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Saint-Hubert de Faucigny.** But: protection du gibier; répression du braconnage; destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Faucigny.

29 août 1951. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Cercle d'éducation populaire La Conquérante.** But: formation morale et artistique des jeunes gens. Siège social: salle Abbé-Billard, à la Villedieu-du-Clain.

29 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Thonon-les-Bains. **Association des amis de Crête.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement et le développement de l'institution du Sacré-Cœur, à Thonon. Siège social: chez le président, M. Cloppet, ingénieur, avenue de Genève, à Thonon-les-Bains.

29 août 1951. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Amicale des anciens du 11e régiment d'artillerie.** But: maintenir entre tous ses membres les relations de camaraderie qui les unissaient au régiment. Siège social: établissement du matériel, Vernon.

29 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Association d'éducation populaire de Sainte-Jeanne-d'Arc de Saint-Affrique.** But: éducation populaire. Siège social: 8, avenue de la Gare, Saint-Affrique.

29 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Association d'éducation populaire de Saint-Sever.** But: éducation populaire. Siège social: école libre, Saint-Sever.

29 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Association d'éducation populaire de Belmont.** Siège social: salle de réunion, côte de Glene, Belmont.

29 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Association d'éducation populaire de l'école Saint-Joseph.** But: entretien de l'école Saint-Joseph. Siège social: 9, rue du Cadéot, à Condom.

30 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Péronne. **Association amicale des anciens et anciennes élèves de l'école publique de Mons-en-Chaussée.** But: resserrer les liens d'amitié qui se sont établis entre les élèves sur les bancs de l'école par tous moyens appropriés. Siège social: salle des œuvres postscolaires de Mons-en-Chaussée.

30 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association populaire philanthropique.** But: développement de la solidarité, de la moralité, de l'esprit familial, religieux et social. Siège social: 16, rue Maréchal-Joffre, Aix-en-Provence.

30 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Union des Castors de Montrevault.** But: aider administrativement, juridiquement, financièrement et techniquement ses membres à la construction de leur logement. Siège social: mairie de Montrevault.

30 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association d'éducation populaire de Virigneux.** But: soutenir et gérer une école primaire libre. Siège social: école libre de filles, à Virigneux.

30 août 1951. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Société de chasse de Fresnay-l'Evêque.** But: mise en commun, pour en jouir, des droits de chasse de tous les adhérents, empêcher la destruction à outrance des gibiers; réprimer le braconnage en faisant surveiller le territoire par un garde. Siège social: mairie de Fresnay-l'Evêque.

30 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Fanfare « Les Intrépides » du patronage Saint-Pierre de Cauchy-à-la-Tour.** But: musique. Siège social: rue Payelle, Cauchy-à-la-Tour.

30 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Société de chasse ouvrière de Dechy.** But: conservation et protection du gibier, répression du braconnage. Siège social: café Duhin, rue Marceau, à Dechy.

30 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Association de propriétaires et chasseurs.** But: intensification de la production du gibier par la protection des nichées, repeuplement, élevage, destruction des nuisibles, répression du braconnage, exploitation rationnelle de la chasse, défense des propriétés et des récoltes. Siège social: mairie de Clairfayts.

31 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Association des œuvres paroissiales de Blonville-Benerville.** But: créer, soutenir, propager et développer les œuvres d'enseignement, d'éducation et de récréation populaires dans les paroisses de Blonville et de Benerville. Siège social: villa Marcelle, à Blonville-sur-Mer.

31 août 1951. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Société des chasseurs.** But: mise en commun des droits de chasse. Siège social: mairie de Lucé.

31 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Société de chasse de Maretz.** But: réprimer le braconnage et protéger le gibier, sauvegarder les récoltes sur le territoire de Maretz. Siège social: mairie de Maretz.

31 août 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **La Boule des tilleuls.** But: pratique du sport bouliste. Siège social: café Mathon, rue du Puy, à Bourg-Argental.

31 août 1951. Déclaration à la préfecture du Gers. **Union départementale des associations d'éducation populaire.** But: coordonner, représenter, défendre, soutenir les associations affiliées, susciter de nouvelles, créer des écoles normales libres. Siège social: 40, rue Dessoles, Auch.

1er septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Photo-Ciné-Club de Langlée.** But: développement de la technique et de l'art de la photographie et du cinéma d'amateur. Siège social: usine de Langlée, à Chalette.

1er septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Somme **Nouvelle société de chasse de la Neuville-lès-Corbie.** But: répression du braconnage, protection du gibier. Siège social: 6, rue du Pont-Noyelles, la Neuville-lès-Corbie.

3 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nantua. **Association communale de chasse de Samognat.** But: répression du braconnage, protection des nichées. Siège social: mairie de Samognat.

3 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Clamecy. **Société amicale des chasseurs et propriétaires de Clamecy.** Siège social transféré du domicile du président à la mairie de Clamecy.

4 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. **L'Echo des Grottes.** But: répression du braconnage. Siège social: café Bonnet, à Antheuil.

5 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **L'Enseignement pratique.** But: étude et réalisation de toutes questions relatives à l'enseignement ménager, social et professionnel dans le canton de Chazelles-sur-Lyon et communes limitrophes. Siège social: 8, Grande-Rue, à Chazelles-sur-Lyon.

7 septembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Les Amis des cahiers libres.** But: étude et diffusion des œuvres des maîtres de l'art, de la littérature et de la philosophie. Siège social: 37, rue du Pensionnat, Lyon.

7 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Association d'éducation populaire des écoles catholiques de Saint-Aubin-lès-Elbeuf.** But: gestion et administration des écoles. Siège social: 43, rue Jean-Jaurès, Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

8 septembre 1951. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association d'éducation populaire du cours Saint-Thomas-d'Aquin.** But: organiser le fonctionnement matériel du cours Saint-Thomas-d'Aquin. Siège social: 4, avenue Saint-Maurice, Nice.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.